

LE TÉLÉTRAVAIL: UNE OBLIGATION OU UNE SIMPLE RECOMMANDATION?

Date de création : 04/06/2021
Date de première publication : 02/11/2020
Date de version publiée : 04/06/2021
Date de vérification : 04/06/2021

POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le télétravail, n'hésitez pas à consulter :

- Notre [FAQ](#) pour plus de précisions sur les questions pratiques relatives au télétravail dans le contexte COVID-19;
- La [FAQ du ministère du travail](#) sur le télétravail;
- Pour les adhérents, notre article général relatif au [télétravail](#);
- L'article "Objectif Télétravail : un service gratuit pour les TPE-PME", disponible sur [le site du Ministère du travail](#), qui permet aux **entreprises de moins de 250 salariés** de bénéficier gratuitement de conseils et d'un accompagnement par un expert pour organiser le télétravail en période de crise.